



Programme « Un réseau francilien pour des villes à vivre »

COMPTE RENDU du Programme 2014

Le programme « **Un réseau francilien pour des villes à vivre** » a pour objectif général de poursuivre, une démarche pluriannuelle destinée, sur les thèmes de travail du programme de Rue de l'Avenir, à créer les conditions :

- d'une coopération entre acteurs repérés à la suite des différentes rencontres et visites,
- d'une mutation sous la forme d'un réseau des contacts récemment constitués et à faciliter la participation des nouveaux adhérents aux actions régionales.

Ce programme s'inscrit dans la continuité de l'action de la délégation régionale de Rue de l'Avenir et en particulier du **Concours « La rue ...On partage ! »** 2010/2011, a fait l'objet d'une inscription au Fonds Régional de Développement de la Vie Associative acceptée par la Commission permanente du Conseil Régional le 20 novembre 2013.

La présentation complète de la démarche :

<http://www.ruedelavenir.com/wp-content/uploads/2012/11/Note-de-présentation-ComiteLiaisons.pdf>

Le compte rendu présenté concerne les activités 2014 de ce programme qui a donc désormais deux années d'existence (novembre 2012 – novembre 2014). Les synthèses des évaluations concernant chacune des actions menées en 2014 sont jointes au présent rapport.

Dans la continuité des séances du Comité régional (Créteil, Montreuil), de la visite de Sceaux et des formations (« Pour une ville à vivre : la réduction des déplacements individuels motorisés », « Le code de la rue et la sécurité des élèves ») qui se sont tenues en 2013, la plupart des actions du programme 2014 se sont déroulées comme prévues à l'exception de séances du Comité régional qui auraient pu valider le principe et préciser la préfiguration d'un centre de ressources coopératif. Ce contre temps est principalement dû à l'agenda électoral qui a rendu difficile le maintien d'un rythme élevé de rencontres et a mobilisé la délégation régionale.

A Les actions 2014 du « réseau francilien pour des villes à vivre »

1 Le séminaire « La modération de la circulation en Europe »

Il s'est déroulé le **4 avril 2014** à Paris dans les locaux du Bureau de l'information du Parlement Européen qui soutenait avec la Région Ile-de-France et la Ville de Paris cette rencontre régionale. Plusieurs experts de la modération de la circulation en Europe ou des Zones à trafic limité en Italie ou à Nantes ainsi que des spécialistes des mesures prises à Londres et Bruxelles pour apaiser le trafic sont intervenus pour un public passionné et curieux de plus de 50 personnes.

Ce séminaire a été l'occasion avec différents intervenants et experts :

- de faire connaître en Ile-de-France des démarches efficaces pour réduire en ville le nombre de véhicules motorisés et leur vitesse,
- de comprendre dans quelle mesure et comment ces deux finalités complémentaires se sont développées dans chaque pays selon des modalités spécifiques compte tenu des priorités politiques, des composantes de la gouvernance, des politiques urbaines et du rôle de la société civile.
- de s'interroger sur la pertinence de cette dynamique pour poser à l'échelle de l'ensemble de la ville et en amont des projets urbains la question des liens entre habitat et transports, de la place des véhicules individuels motorisés et des modes actifs, de l'égalité entre le centre et la périphérie, de la « Ville de l'avenir »



Le programme peut être consulté sur le site : <http://www.ruedelavenir.com/wp-content/uploads/2014/04/Microsoft-Word-Seminaire-4-4-programmeV7.pdf>

Les interventions ont été rassemblées et sont disponibles sur le site : <http://www.ruedelavenir.com/seminaire-la-moderation-de-la-circulation-en-europe-paris/>

Un compte rendu a été publié dans le bulletin 33 bis : http://www.ruedelavenir.com/wp-content/uploads/2014/05/numero33bis_vfinale.pdf

2 Deux formations ont été organisées :

1°/ « Espace public et mobilité durable : quels enjeux pour les enfants et les jeunes

Une trentaine de professionnels ont été réunis le **6 juin 2014** à la Maison des Acteurs du Paris Durable à Paris pour suivre une formation sur le thème « Espace Public et Mobilité durable : quels enjeux pour les enfants et les jeunes ? ».

L'assistance variée était composée d'animateurs, d'urbanistes, d'agents de collectivités etc. Elle a partagé divers points de vue à la suite des différentes interventions, allant de l'histoire de la place des enfants dans l'espace public, à la présentation d'un exemple concret : l'instauration d'un plan de mobilité scolaire en Suisse. Mélanger les cultures, découvrir de nouveaux regards et donner les clés pour connaître les ressources qui existent en Île-de-France sur ce sujet étaient les objectifs de cette journée. Elle a reposé sur un partenariat entre la Rue de l'avenir, Vivacités Ile-de-France et l'Anacej.

Le programme :

<http://www.ruedelavenir.com/wp-content/uploads/2014/06/PPT-programme.pdf>



2°/ « La démarche Ville 30 en Ile-de-France : Où en sommes nous ? »

La dynamique d'une démarche Ville 30 est désormais en France sur l'agenda politique des collectivités territoriales et du gouvernement (Plan d'actions pour les mobilités actives).

Parmi les villes concernées par ce mouvement plusieurs sont franciliennes : Fontenay-aux-Roses, Sèvres, Sceaux, Fontainebleau, Montreuil, Paris, Melun... et le [Plan de Déplacement Urbain](#) de la Région Ile-de-France a inscrit comme action prioritaire une circulation apaisée à l'aide en particulier d'une réduction de la vitesse à 30km/h sur la voirie locale en zone urbaine et sur la voirie structurante aux abords des équipements scolaires, des pôles de transports collectifs et des ERP de catégorie 1 à 3.

Lors de la journée du **21 novembre 2014** qui a rassemblé 36 personnes à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme une réflexion a été organisée sur les modalités de réalisation de la démarche Ville 30 en étudiant particulièrement, à partir de l'exemple de

quelques villes franciliennes et la participation d'experts, **les questions du lien des décideurs et des techniciens avec les habitants, de la communication, des coûts et des premiers enseignements.**

Cette réflexion avait pour objectif d'énoncer un certain nombre de pistes de travail et, le cas échéant, de préconisations pour favoriser l'instauration d'une « Ville à vivre » par la réduction de la vitesse sur la totalité ou une grande partie de son territoire.

3 Une visite de terrain : le réseau cyclable de Nanterre

La **visite du réseau cyclable de Nanterre** a été organisée le **16 juin** par la **Rue de l'Avenir**, en collaboration **avec les responsables des services concernés de la ville**. Cette visite a permis d'apprécier un échantillon significatif des aménagements cyclables et d'échanger sur les évolutions, les objectifs poursuivis, les méthodes mises en œuvre et les résultats.

Au-delà de son volontarisme, Nanterre est une commune atypique : elle est traversée par de lourdes infrastructures de transports routier et ferroviaire, dont elle n'a pas la maîtrise. Elle est de ce fait écartelée entre la diversité de ses quartiers et la présence d'établissements tels que l'université, la maison d'arrêt, les grandes cités des années 60, et l'existence de zones industrielles.

Cette commune populaire se retrouve à la frontière du quartier d'affaires de la Défense, dont la proximité constitue un frein au développement du réseau cyclable. En outre, elle accueille sur son territoire des aménagements cyclables réalisés par le Département, ainsi qu'une véloroute européenne et des parcs départementaux, dont celui du Chemin de l'Île, le plus récent et particulièrement fréquenté.

Cette visite a réuni une quinzaine de personnes, certains n'ayant pu venir compte tenu d'une grève des transports.



<http://www.ruedelavenir.com/visite-du-reseau-cyclable-de-nanterre-16-juin-2014-a-nanterre/>

En complément une politique de communication et de représentation a été mise en place pour étayer la dynamique régionale :

- Les élections municipales de mars 2014 ont été l'occasion de mener avec différentes associations **une large campagne de sensibilisation** en direction des candidats à la nécessité de renverser la logique actuelle pour que le 30km/h devienne la règle et que le 50km/h soit l'exception dans les zones urbaines et résidentielles. Cette action qui a permis, en particulier, la publication et la diffusion d'une brochure « **La ville à 30km/h...ça marche !** » coordonnée par Rue de l'avenir et d'un dossier « **Ville 30** », a été particulièrement importante sur Paris et le Val-de-Marne et relayée par de nombreuses associations franciliennes. Cette campagne a mobilisé la délégation Ile-de-France de Rue de l'avenir qui a participé à différentes réunions publiques.

<http://www.ruedelavenir.com/brochure-la-ville-a-30-ca-marche/>

- La publication sur le site « Rue de l'avenir » des comptes rendus de réunions et de visites, de la documentation utilisée et d'un certain nombre d'interventions.

www.ruedelavenir.com

- Dans la continuité des contacts établis à l'occasion du prix spécial obtenu par Rue de l'avenir en 2012 et de la préparation du PDU Ile-de-France, une participation de la délégation régionale de Rue de l'avenir en juillet 2014 à la réunion du jury des **Trophées de la mobilité**

B Les perspectives de travail 2015

En l'état des réflexions il sera proposé aux personnes présentes lors de la réunion du 21 novembre :

- de prévoir en février 2015 une réunion de travail sur le projet de centre ressources avec en particulier les représentants des services concernés au niveau régional (Etat, Région, Arene)
- deux formations (ou séminaire) : l'une sur les déplacements à pied dans la ville périphérique à partir des orientations du PDU et des travaux de plusieurs experts suisse et français sur le sujet et l'autre sur un approfondissement de la thématique des enfants et des jeunes dans l'espace public en partenariat avec l'ANACEJ et VIVACITES Ile-de-France

- une rencontre du Comité régional autour du thème de la « nature en ville » et du travail de Nicolas Soulier architecte et urbaniste auteur de « Reconquérir les rues » Editions Ulmer 2012
- une visite de site sachant qu'en l'état deux lieux sont envisagés, d'une part, le développement des modes actifs sur la ville de Versailles et, d'autre part, l'aménagement de la porte de Clichy mais que d'autres suggestions seront sollicitées.

Conclusion

Il est possible de dire après deux ans d'activité que la démarche initiée par le Programme « Un réseau francilien pour des villes à vivre », qu'il s'agisse des séances du Comité régional de liaison Code de la rue, des formations ou des visites, s'est consolidée et a fidélisé un premier cercle de représentants de Conseils Généraux, de techniciens des villes, de représentants associatifs. Elle a pu également élargir son audience à un public de professionnels de la jeunesse à l'occasion de ses formations sur la sécurité et la place des enfants et des jeunes dans l'espace public. Ce résultat mérite que se poursuive la dynamique engagée à partir d'un programme à finaliser pour 2015.

Il conviendra toutefois en 2015 de déterminer en priorité si l'objectif de devenir progressivement un centre de ressources et de formation coopératif sur les modes actifs de déplacement et le partage apaisé de l'espace public est bien envisageable et si les membres du Comité régional acceptent de s'impliquer dans sa mise en forme et son animation.

Denis Moreau
Délégué Ile-de-France

Annexe 1

La démarche du Programme francilien pour des villes à vivre

(Novembre 2012)

Le comité de liaison régional « Code de la rue »

- Le **comité de liaison régional « Code de la Rue »** a été constitué en partenariat avec les services de l'Etat, des Conseils généraux, des villes pilotes en Ile de France et différents pôles de ressources (ARENE IDF, VIVACITES, IAU, CETE) et de responsables associatifs. Il a l'ambition de devenir progressivement un centre de ressources et de formation sur les modes actifs de déplacement et le partage apaisé de l'espace public.
- Son **objectif** est, en lien avec les différents acteurs professionnels des organismes régionaux et les responsables bénévoles ou salariés des associations spécialisés, de mettre en place un repérage des pratiques ou des approches intéressantes sur la région.
- Son **contenu**
Son intitulé « Code de la rue » pose la question d'un code véritablement adapté à la vie urbaine : il s'agit de repenser la ville –où vit aujourd'hui 80 % de la population française– en termes de convivialité et de qualité de vie. Ainsi cette approche reprise et élargie sous l'énoncé de « **Ville à vivre** » par la Rue de l'Avenir recouvre :
 - la **reconquête de l'espace public** et son partage plus équilibré en faveur des modes doux ou actifs en mettant en place dans les villes une politique de qualité pour des espaces publics valorisés, des zones 30, des zones de rencontre et des aires piétonnes
 - un objectif de changement de paradigme en ce qui concerne la vitesse en ville **le 30km/h devenant la règle et le 50km/h l'exception** concernant certaines artères à l'aide en priorité d'une extension des zones 30km/h
 - un **développement de l'usage des transports collectifs, du vélo et de la marche** avec, sur ce dernier point, une attention particulière pour les enfants et les personnes âgées.
 - l'application des dispositions en matière **d'accessibilité**
 - une **pédagogie de la civilité et de la citoyenneté**. Celle-ci ne se limite pas aux relations entre acteurs des différents modes de déplacement mais englobe comme à Tours différents aspects de la vie en ville (nuisances dues au bruit, relations de voisinage, propreté...).

L'enjeu sur le plan régional est aussi de permettre d'élargir à des partenaires non spécialisés dans le domaine des déplacements ou de l'environnement urbain la culture Code de la rue fondée sur un partage plus équilibré de l'espace public.

Annexe 2

Programme 2014 Les intervenant(e)s

1 La modération de la circulation en Europe

5 avril 2014

Frédéric HERAN Maître de conférences à l'université de Lille 1

Frederic.heran@univ-lille1.fr

Alain ROUILLER Vice Président de Rue de l'avenir Suisse

Vice-president@rue-avenir.ch

Paul LECROART Chargé d'études Institut d'aménagement et d'urbanisme

Paul.lecroart@iau-idf.fr

Anne FAURE Présidente de Rue de l'avenir

a.faure.rda@orange.fr

Gilbert LIEUTIER Vice président Rue de l'avenir

Gilbert.lieutier@wanadoo.fr

Anne Sophie MAURICE Responsable du service Etudes de circulation et sécurité routière Direction de la circulation Nantes Métropole

Anne-sophie.maurice@nantesmetropole.fr

Isabelle JANSSENS Bruxelles mobilité Direction de la stratégie

Ijanssens@sprb.irisnet.be

Sébastien LOEW Architecte Urbaniste Consultant

sebastianloew@btinternet.com

2 Espace public et mobilité durable : quels enjeux pour les enfants et les jeunes

6 juin 2014

Vanessa CORDIER-PARKER Ville de Bois-le-Roi vparkercordier@wanadoo.fr

Anne FAURE Présidente de Rue de l'avenir a.faure.rda@orange.fr

Barbara HOUALET Responsable du pôle réseau/coordinatrice VIVACITES

barbara@vivacites-idf.fr

Danièle LASSAIGNE Responsable Service Jeunesse Bois-le-Roi enfance@ville-boisleroi.fr

Denis MOREAU Délégué Ile-de-France Rue de l'avenir
denis.moreau11@wanadoo.fr

Marie-Pierre PERNETTE Déléguée Générale Adjointe ANACEJ
marie.pernette@anacej.asso.fr

Muriel ROELANTS Coordinatrice des initiatives citoyennes Service du projet éducatif
départemental Muriel.Roelants@cg94.fr

Anais VALENTINI Géographe Collaboratrice de campagnes de l'Association Transports

Environnement (Suisse) anais.valentini@ate.ch

Assistante Rue de l'avenir : **Margot CHIGNAC** margotchignac@yahoo.fr

Référente Acteurs du Paris Durable Conseillère environnement : **Eliane JAMIN**

Eliane.jamin@paris.fr

3 Visite du réseau cyclable de Nanterre

16 juin 2014

Perrine BLASSET Ville de Nanterre

Direction des services de l'infrastructure

Responsable du Service Mobilité et déplacements,

Perrine.BLASSET@mairie-nanterre.fr

Eugénie RIVET Ville de Nanterre

Direction des services de l'infrastructure

Service pré-études – En charge du Plan de Déplacements Urbains

Eugenie.RIVET@mairie-nanterre.fr

Gilles GAUCHE CAZALIS Adjoint au Maire

Espace public, Transports et Ville numérique

Avec la coopération d'Isabelle LESENS Consultante

Isabelle.lesens@orange.fr

4 La démarche Ville 30 en Ile-de-France : Où en sommes-nous ?

Séminaire du 21 novembre 2014

Alain BOULANGER Ville de Paris Agence de la mobilité Chef de la division
Partage de la voirie

Alain.boulanger@paris.fr

Gilbert LIEUTIER membre du bureau Rue de l'avenir

Gilbert.lieutier@wanadoo.fr

Patrice PATTEE Maire Adjoint de Sceaux en charge de l'urbanisme, de l'espace
public et des mobilités.

Patrice.pattee@clos13.net

Virginie PERRACHON Maire Adjoint de Fontainebleau en charge de la voirie et
du stationnement

Virginie.perrachon@fontainebleau.fr

Aurélien VINCENT Chargé de Mission Transport Déplacements Mairie de
Clichy-la-Garenne

Aurelien.VINCENT@ville-clichy.fr